



Secrétariat

IC/Geneva/2001/31
1^{er} août 2001

Distribution:

1 exemplaire par bureau

CIRCULAIRE N° 31

Objet: Tentative d'escroquerie par la messagerie électronique

1. Des fonctionnaires ont récemment signalé avoir reçu dans leur boîte aux lettres électronique de l'ONUG des messages de nature apparemment frauduleuse en provenance de l'extérieur. Il s'agit généralement de propositions non sollicitées de placement, les destinataires étant incités à communiquer leur numéro de compte bancaire ou d'autres renseignements personnels, voire à engager des opérations financières.
2. Les adresses électroniques officielles des fonctionnaires figurent dans le Répertoire téléphonique de l'ONUG, aussi considère-t-on qu'elles sont dans le domaine public. S'il est vrai, que, à l'ONU, les services du courrier électronique sont réservés à des fins professionnelles, la règle n'est pas de bloquer les messages d'origine extérieure destinés à des adresses électroniques valides. Les fonctionnaires sont censés prendre connaissance des messages électroniques, qu'ils reçoivent en usant du même discernement et de la même prudence qu'ils emploient pour le courrier ordinaire.
3. Les messages en arrivée qui tentent d'abuser de la crédulité du destinataire, ainsi que tous autres messages abusifs, doivent être signalés au Groupe des enquêtes de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, accompagnés d'une copie papier du message. Les plaintes dûment fondées seront transmises à la police. Il ne faut toutefois pas se dissimuler qu'à ce jour, les moyens de poursuivre les auteurs de telles tentatives sont très limités.

Le Directeur général
Vladimir Petrovsky